

Délibération n°2021-03-12**Réf. Nomenclature « Actes » : 753**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Concours, participations, subventions 2021

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	71
Pouvoirs	16
Votants	87

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 23 juin 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Laurence Boyer	à	Alain Sivade	Jeanine Bringoux	à	Christophe Tur
Tony Calla	à	Christophe Arfeuillère	Sandra Delibit	à	Michel Pesteil
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Catherine Nirelli	à	Joël Bézanger	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Stéphane Peyraud	à	Pierre Chevalier	Jean-Pierre Saugeras	à	Philippe Brugère
Jean-Marc Sauviat	à	Philippe Pelat	Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner
Marie-Christine Soulefour	à	Monique Jabiol	Françoise Talvard	à	Pierrick Cronnier
Elisabeth Ventadour	à	Yoann Fiancette	Sébastien Devallière	à	Gilles Barbe

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Devallière Sébastien ; Faugeron Guy (représenté) ; Gruat Xavier ; Guillaume Serge (représenté) ; Jouve Nicolas ; Laurent Nathalie (représentée) ; Loge Jean-François (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mathes Pierre ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Mouty Samuël ; Parrain Céline ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-03-12



Envoyé en préfecture le 06/07/2021	
Reçu en préfecture le 06/07/2021	
Affiché le	
ID : 019-200066744-20210701-202103123-DE	

Le président explique que les concours, subventions et participations au titre de l'année 2021 sont les suivants :

Compte 65548 : Participations aux organismes de regroupement

Organisme	Montant
SYMA A89	45 121,44 €
TOTAL	45 121,44 €

Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé

Organisme	Montant
Station Sport Nature Haute-Dordogne - Neuvic	42 000,00 €
Station Sport Nature Haute-Corrèze - Ussel	30 000,00 €
Association La Dordogne de Villages en Barrages	10 000,00 €
Ussel Cyclisme Organisation	10 000,00 €
Well Comm (Aquaterra)	10 000,00 €
Fondation Marius Vazeille	5 000,00 €
Association Les P'tits bouts	4 256,00 €
Association Bac des Cars	4 200,00 €
Centre Art Contemporain de Meymac	4 000,00 €
Association les Gabares de la Haute Dordogne	4 000,00 €
Station Sport Nature Vézère-Monédières	2 500,00 €
MAM BB à Bort	2 000,00 €
MAM Les Pit'chounets – Lamazière-Haute	2 000,00 €
MAM La maison des écureuils – Saint-Angel	2 000,00 €
Roc du Gour Noir – Festival de la Luzège	2 000,00 €
Ameli – Musique en Limousin	2 000,00 €
Radio Vassivière	2 000,00 €
Association SILVA	1 600,00 €
Télé Millevaches	1 000,00 €
Comité Départemental de randonnée pédestre	500,00 €
Comité Départemental de course d'Orientation – The RAcE	500,00 €
MAM Stram Gram – Chirac Bellevue	500,00 €
Familles Rurales d'Eygurande	500,00 €
Ecotriouzoune	500,00 €
Association Arbre du Renard	500,00 €
ARAVIC – France victimes 19	500,00 €
Association Matteo Rezco	500,00 €
ODCV de la Corrèze	300,00 €
TOTAL	144 856,00 €

Délibération n°2021-03-12

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le

Berger
Levraut

ID : 019-200066744-20210701-202103123-DE

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	87
Pour	87
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 1^{er} juillet 2021

Le président,
Pierre Chevalier

